

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

---

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1882)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL321

présenté par  
M. Wasserman, rapporteur

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 30, insérer l'article suivant:**

Le dernier alinéa de l'article 117-2 du Règlement est supprimé.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de coordination tire les conséquences de la publication des rapports des rapporteurs pour avis sous la forme d'annexes au rapport de la commission saisie au fond.